|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR**  **LES ESPÈCES**  **MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP14/Doc.18.1  10 octobre 2023  Français  Original : Anglais |

14ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024

Point 18 de l’ordre du jour

**SYNERGIES ET PARTENARIATS**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé:

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 11.10 (Rev.COP13) *Synergies et partenariats* et de la Décision 13.9 *Participation des ONG aux processus de la CMS*.

Le document propose des modifications à la Résolution 11.10 (Rev.COP13)etl'adoption de nouvelles décisions.

SYNERGIES ET PARTENARIATS

Contexte général

1. La Conférence des Parties, lors de sa 13e réunion (COP13, 2020), a réaffirmé l'importance de l'engagement dans les processus pertinents et de la coopération avec les partenaires par l'adoption de la [Résolution 11.10 (Rev.COP13) *Synergies et partenariats*](https://www.cms.int/fr/document/synergies-et-partenariats)*.*

2. La Décision 13.9 de la CMS *Participation des ONG aux processus de la CMS* prévoit également des mandats spécifiques visant à mettre en place un processus d'accréditation des ONG ainsi que des moyens d'accroître l'engagement des peuples autochtones, des groupes de jeunes et des communautés locales dans les processus de la CMS :

***13.9 Adressée auSecrétariat***

*Le Secrétariat est chargé de :a) établir un groupe de travail intersessions comprenant les Parties, le Secrétariat, les Organisations non-gouvernementales (ONG), y compris les membres du Groupe de pilotage du projet de la société civile, et d'autres organisations pertinentes pour étudier différentes possibilités d'accréditation spéciale pour les ONG partenaires de la CMS, y compris un processus et un modèle de rapport à la Conférence des Parties;b) présenter une proposition pour l'accréditation des ONG partenaires à la CMS au titre de a) à la 14e session de la Conférence des Parties pour examen et adoption par cette dernière;c) sous réserve de ressources externes disponibles, étudier et proposer des solutions pour accroître la participation des populations autochtones, des groupes de jeunes et des communautés locales aux processus de la CMS; en s’appuyant sur l’expérience d’autres Accords multilatéraux sur l’environnement (AME), et soumettre des propositions, assorties de précisions sur leur incidence financière, à la 14e session de la Conférence des Parties (COP14).*

Mise en œuvre de la résolution 11.10 (Rev.COP13) *Synergies et partenariats*

**Engagement au sein du système des Nations Unies**

1. Le Secrétariat s'est engagé dans de nombreux processus et réunions pertinents des Nations Unies, notamment ceux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE), la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, les dialogues thématiques convoqués par le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, et les consultations autour de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

*Agenda 2030 pour le développement durable*

1. [Le Secrétariat a exploré les possibilités de s'engager et de contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement (UNDS) et au travail des équipes nationales des Nations Unies. Ces équipes, dirigées par des coordinateurs résidents, sont chargées de coordonner le travail des agences, des fonds et des programmes pour soutenir la réalisation des priorités de développement et des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau national.]
2. En 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un examen quadriennal exhaustif des politiques, fournissant des orientations aux pays sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la réponse à la COVID-19. L'examen appelle notamment à l'inclusion des dispositions et obligations pertinentes des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les cadres de coopération pour le développement durable, qui constituent le principal outil pour atteindre les ODD au niveau national.
3. Le Secrétariat a tenu des consultations avec la division des politiques et des programmes et la division juridique du PNUE, qui soutiennent ce processus, ainsi qu'avec les secrétariats des autres conventions relatives à la biodiversité, afin de discuter d'une approche cohérente visant à promouvoir une compréhension systémique des mandats des AME et de leur importance pour la mise en œuvre des ODD au niveau national.
4. Le Bureau de la coopération au développement des Nations Unies a organisé un premier webinaire avec les coordinateurs résidents et les secrétariats des AME pour discuter des attentes et échanger des points de vue sur la meilleure façon de coopérer stratégiquement pour faire avancer la réalisation des ODD par la mise en œuvre intégrée des AME.
5. Le Secrétariat collabore également avec le PNUE à la production d'une série de produits de connaissance pour aider à intégrer les AME dans les processus et les résultats de l'équipe nationale des Nations Unies.

*Autres processus des Nations Unies*

1. Le Secrétariat a continué de participer au processus des Nations Unies sur les océans, un forum d'entités des Nations Unies travaillant sur les questions océaniques. Dans le passé, ce groupe s'est souvent réuni en marge des conférences des Nations Unies. Le forum s'est déplacé en ligne, ce qui s'est avéré plus efficace et plus inclusif. Le Secrétariat a participé à un événement parallèle organisé par ONU Océans lors de la COP26 de la CCNUCC.Le Secrétariat a également été impliqué dans la préparation de déclarations et d'événements parallèles dans d'autres forums, tels que les COP de la CCNUCC et la Conférence de l'ONU Océans à Lisbonne (2022), et dans l'information d'autres agences de l'ONU sur les travaux en cours de la CMS.

*Processus et initiatives du PNUE, y compris les réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1. Après la première session en ligne de la 5e réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-5.1), qui s'est tenue les 22 et 23 février 2021, le Secrétariat a participé à la reprise de la session en personne de l'ANUE-5.2 entre le 28 février et le 2 mars 2022, suivie d'une session spéciale pour commémorer la fondation du PNUE : PNUE@50 (3-4 mars 2022).
2. Avant et pendant l'ANUE-5.2, le Secrétariat a participé activement à l'élaboration de la déclaration ministérielle de l'ANUE et des résolutions pertinentes, en particulier la résolution 9 sur les infrastructures durables et résilientes.
3. Le Secrétariat a participé à toutes les consultations, y compris aux trois réunions tenues d'octobre 2021 à février 2022 sur le suivi de la résolution 73/333 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui vise à renforcer la mise en œuvre du droit international de l'environnement et de la gouvernance internationale de l'environnement. Le processus a abouti à l'adoption d'une [déclaration politique](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39995/UNEP.EA.SS.1.4%20-%20POLITICAL%20DECLARATION-English.pdf?sequence=1&isAllowed=y) lors de la conférence PNUE@50, qui réaffirme la nécessité de renforcer la collaboration et la coopération entre le PNUE et les AME, tout en respectant leur indépendance et leurs mandats respectifs.
4. Le Secrétariat s'engage également dans l'ANUE-6 (26 février au 1er mars 2024), qui mettra l'accent sur les AME - avec des plans pour organiser un dialogue de haut niveau entre les secrétariats des AME et les Parties. En outre, un pavillon spécial est organisé par le PNUE pour permettre aux AME de présenter leur travail lors d'événements parallèles, de réunions et d'expositions.
5. Le Secrétariat a renforcé sa collaboration avec le PNUE dans le cadre du programme de Montevideo, notamment en contribuant à l'élaboration d'un document stratégique pour la division juridique. Il a également contribué à un rapport du PNUE sur la pollution visant à évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan du PNUE intitulé « Vers une planète sans pollution », ainsi qu'à des documents d'information destinés au comité de négociation intergouvernemental sur la pollution par les matières plastiques. Le Secrétariat est membre des groupes de travail internes du PNUE sur les questions polaires et sur les petits États insulaires en développement (PEID).
6. Le Secrétariat s'est efforcé de renouveler les efforts de coopération avec les bureaux régionaux du PNUE. En mars 2021, une lettre a été envoyée à tous les bureaux afin d'encourager la discussion sur les domaines de travail commun possibles, notamment :

* Soutien à la mise en œuvre au niveau national des engagements de la CMS – par exemple, en encourageant le financement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) des priorités nationales de la CMS qui sont intégrées dans la biodiversité et d'autres programmes du FEM.
* Collaboration dans la mise en œuvre des mandats du Secrétariat dans la région - comme la participation de la CMS à la deuxième phase du projet CounterMeasure sur la pollution plastique et ses impacts sur les espèces d'eau douce et terrestres dans le bassin du fleuve Mékong, dirigé par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.
* Renforcement de l'engagement dans les forums régionaux et avec les entités régionales. Les bureaux régionaux peuvent jouer un rôle clé en soulignant les travaux de la CMS et les accords qui s'y rapportent dans les forums et initiatives pertinents, et en renforçant l'engagement des entités clés dans les travaux de la CMS. Par exemple, les meilleures pratiques développées dans le cadre du Groupe d'étude de l'énergie de la CMS pourraient être diffusées dans les régions pour être adoptées par des entités telles que les banques régionales de développement.
* Adhésion et diffusion politique. Le nombre de Parties à la CMS a augmenté rapidement au cours des dernières années, et plusieurs bureaux régionaux ont joué un rôle clé dans la construction d'un soutien politique et la promotion de l'adhésion des pays. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler les lacunes dans la composition de la CMS et de ses instruments afin de garantir la coopération et la mise en œuvre de mesures pour les espèces migratrices dans tous les États de l'aire de répartition.
* Communications et événements spéciaux. En s'appuyant sur les collaborations réussies du passé, l'implication étroite des bureaux régionaux dans la préparation des futures réunions clés ainsi que dans les initiatives d'information et de communication et les campagnes de sensibilisation (par exemple, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs) est particulièrement appréciée. La collaboration avec les bureaux régionaux est particulièrement recherchée dans la perspective de la COP14 et des ateliers préparatoires régionaux associés. Ils jouent un rôle utile en assurant la liaison avec le pays hôte, en aidant les Parties et les partenaires à s'y retrouver dans l'ordre du jour de ces réunions et en ralliant le soutien politique si nécessaire.

1. Le Secrétariat s'est également engagé dans des initiatives spécifiques avec divers bureaux régionaux du PNUE, notamment avec :

* le bureau Amérique du Nord, sur les questions liées à la connectivité écologique dans le cadre du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (NAMPAN). Le bureau est membre du groupe de travail du Conseil scientifique de la CMS (ScC WG) sur la connectivité au nom du NAMPAM.
* le Bureau régional pour l'Asie occidentale, en collaboration avec le Conseil de coopération du Golfe et l'Autorité publique de l'environnement du Koweït, pour organiser un atelier de renforcement des capacités sur la diplomatie et les négociations environnementales en mettant l'accent sur les AME liés à la biodiversité - à savoir la CMS, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). L'atelier s'est déroulé les 30 et 31 mai 2022 au Koweït et a réuni 25 représentants de gouvernements de la région du Golfe et des experts des Secrétariats des trois conventions.
* le Bureau de l'Inde, pour soutenir la collaboration avec le gouvernement indien afin d'aider à fournir un leadership et un soutien à la mise en œuvre de la CMS et à la réalisation des engagements et des actions prioritaires pendant la présidence indienne de la COP de la CMS (2020-2023).
* le bureau régional pour l'Europe, y compris son antenne à Almaty, au Kazakhstan, pour soutenir les préparatifs de la COP14.
* tous les bureaux régionaux, pour soutenir les ateliers régionaux de la CMS en préparation de la COP14 (Pré-COP) qui se tiendront en octobre 2023.

1. Le Secrétariat de la CMS et les Secrétariats de ses MdE pertinents travaillent également avec les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales administrés par le PNUE. Les deux MdE sur les tortues de la CMS ainsi que les MdE sur les requins et les dugongs travaillent en étroite collaboration avec les Secrétariats de la Convention de Nairobi et de la Convention d'Abidjan. Le Secrétariat participe également au groupe de travail sur les espèces de la Convention de Carthagène.
2. Le Secrétariat s'engage également dans la troisième phase du projet de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des AME dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (AME ACP 3). Le projet est financé par l'Union européenne et dirigé par le PNUE. La phase actuelle du projet vise à aider les pays ACP à appliquer et à respecter les AME, y compris la CMS. Les partenaires du programme comprennent les centres régionaux - l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes et le Marché commun, et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) - par l'intermédiaire desquels la plupart des activités sont mises en œuvre.
3. Le Secrétariat de la CMS a reçu un soutien financier du projet AME ACP 3 pour organiser des pré-COP avant la COP14 de la CMS. En collaboration avec le PNUE et les centres régionaux, le Secrétariat contribue également à la mise en œuvre d'activités qui traversent les trois régions et qui visent à promouvoir l'adhésion des pays ou à renforcer les capacités nationales et institutionnelles et à influencer les politiques et les cadres législatifs pour une mise en œuvre efficace des obligations de la CMS. Des activités supplémentaires d'intérêt spécifique pour les régions sont également envisagées, telles que le soutien à la mise en œuvre du MdE sur les cétacés des îles du Pacifique de la CMS en collaboration avec le PROE.
4. Le Secrétariat est un membre actif de l'initiative de gestion de l'information et des connaissances de l'AME, soutenue par ONU Environnement. L'un des projets phares de l'initiative est InforMEA (www.informea.org), un portail web qui offre un accès centralisé et organisé à un large éventail d'informations sur l'AME, telles que les décisions et les résolutions de la COP, les rapports nationaux et les coordonnées des points focaux. Pour la CMS et la famille de la CMS au sens large, l'initiative a considérablement contribué à renforcer leur capacité de gestion des connaissances et de l'information, tout en constituant un excellent forum d'échange et de collaboration avec d'autres AME sur des sujets clés communs aux AME tels que l'apprentissage en ligne, la terminologie normalisée et les rapports nationaux en ligne.
5. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) est devenu membre du groupe de travail sur les contributions de la famille de la CMS au cadre mondial de la biodiversité post-2020 et du groupe de travail sur la connectivité du Conseil scientifique de la CMS, et a participé à leurs réunions et consultations informelles. Le PNUE-WCMC a apporté son soutien aux processus de rapports nationaux de la CMS et de ses instruments de la famille et a été chargé de produire un certain nombre de documents clés pour examen par la COP14.

**Renforcer la collaboration existante avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement**

*Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité*

1. La collaboration avec les secrétariats des sept autres conventions relatives à la biodiversité (groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité - BLG) s'est considérablement intensifiée pendant l'intersession, notamment en ce qui concerne l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité (GBF). Cela a donné lieu à un certain nombre de déclarations conjointes dans différents forums, y compris le discours de la Secrétaire exécutive de la CMS au sommet de l'ONU sur la biodiversité en septembre 2020, qui a souligné le rôle des conventions BLG pour aider à atteindre les ODD et pour la mise en œuvre efficace d'un GBF ambitieux.
2. Les secrétariats ont également organisé un événement parallèle conjoint en marge des réunions de la CDB qui se sont tenues à Genève en mars 2022, afin de souligner les contributions de ces conventions au GBF.
3. Un événement au niveau ministériel a été organisé avec les secrétariats de la CMS, de la CITES, de la Convention de Ramsar sur les zones humides et du Centre du patrimoine mondial à Stockholm+50, pour commémorer la naissance et célébrer les réalisations de quatre conventions clés liées à la biodiversité, dont les fondements ont été posés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, qui s'est tenue à Stockholm en 1972.
4. Le Secrétariat a participé aux réunions et aux consultations informelles du BLG qui ont eu lieu pendant la période intersessions. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/blg/>.

*Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement*

1. La coopération bilatérale avec les différents membres du groupe BLG et d'autres AME s'est poursuivie par la mise en œuvre de plans de travail conjoints et d'autres domaines de coopération.
2. Le Secrétariat a collaboré avec les Secrétariats des AME administrés par le PNUE pour organiser un événement parallèle au PNUE@50 sur les 35 ans de mise en œuvre des mécanismes de conformité établis dans le cadre de ces accords. Lors de cet événement, le Secrétariat a eu l'occasion de présenter le mécanisme d'examen de la CMS et le Programme de législation nationale qui y est associé. Un événement similaire aura lieu à l'ANUE-6 en 2024.
3. Après l'approbation du Programme de travail conjoint 2021-2025 CMS-CITES, les Secrétariats des deux conventions ont travaillé en étroite collaboration pour faire progresser la conservation d'un certain nombre d'espèces communes, notamment le lycaon, le guépard, le léopard et le lion dans le cadre de l'Initiative pour les carnivores d'Afrique (ACI), ainsi que le jaguar. D'autres détails sont inclus dans :[UNEP/CMS/COP14/Doc.29.1 *Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique*](https://www.cms.int/fr/node/24254) et [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.6.1 *Mesures de conservation du jaguar*](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop14_doc.29.6.1_jaguar-conservation-measures_e.pdf). Une coopération a également été entreprise sur les espèces aquatiques partagées, y compris les tortues marines, notamment sur le développement d'un plan d'action pour la tortue imbriquée [UNEP/CMS/COP14/Doc.27.6.2 Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en Asie du Sud-Est et dans la région de l'océan Pacifique occidental.](https://www.cms.int/fr/node/24241) Le Secrétariat est actuellement en train d'étudier des outils similaires avec les Secrétariats de la CDB et de Ramsar.
4. Le Secrétariat de la CMS a participé à la COP15 de la CDB et à plusieurs consultations et réunions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique afin de promouvoir la collaboration actuelle et future, en particulier sur le développement du GBF. D'autres détails figurent dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.17 *Contribution de la CMS au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*](https://www.cms.int/fr/node/24211).
5. La CMS et la Commission Baleinière Internationale (CBI) ont collaboré étroitement dans un certain nombre de domaines, y compris l'action concertée sur la baleine à bosse de la mer d'Arabie, la viande d'animaux sauvages aquatiques, l'observation de la faune marine et le programme de travail mondial sur les cétacés, comme indiqué dans plusieurs documents de la COP14. La CMS et la CBI ont organisé conjointement deux ateliers d'experts sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes, respectivement en 2020 et 2023.
6. Dans le cadre d'une consultation conjointe de deux ans, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) sur des questions d'intérêt commun, en mettant l'accent sur la connectivité écologique.

**S'engager dans une coopération stratégique et la poursuivre**

1. Des travaux conjoints sont en cours avec diverses entités sur des questions liées à la mise en œuvre d'activités d'intérêt commun.

*Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)*

1. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD pour soutenir la conservation du jaguar. Des détails supplémentaires sont contenus dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.6.1  *Mesures de conservation du jaguar*](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop14_doc.29.6.1_jaguar-conservation-measures_e.pdf).
2. Des pourparlers sont également en cours avec le PNUD sur un certain nombre d'autres domaines de collaboration potentielle, y compris (i) le laboratoire de biodiversité des Nations Unies ; (ii) le programme de petites subventions du FEM, mis en œuvre par le PNUD pour identifier les domaines et les initiatives d'intérêt commun qui pourraient faire l'objet d'appels à projets à venir ; (iii) l'Initiative et le Prix Équateur organisés par le PNUD, qui reconnaissent les efforts communautaires exceptionnels et dont les priorités thématiques pour l'appel de cette année comprenaient les objectifs fondamentaux de la CMS pour « protéger et restaurer la nature afin d'assurer la sécurité alimentaire et hydrique ; atténuer et s'adapter au changement climatique ; réduire les risques de catastrophes naturelles, et ***sauvegarder la biodiversité, y compris en assurant la connectivité des habitats et la migration des espèces***». De plus amples informations sont disponibles sur [Notification 2023/006 : Prix Équateur et espèces migratrices](https://www.cms.int/fr/news/2023006-le-prix-%C3%A9quateur-et-les-esp%C3%A8ces-migratrices).

*Banque mondiale*

1. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec la Banque mondiale, en particulier dans le cadre du comité directeur pour la mise en œuvre du programme intégré FEM-8 sur la conservation de la vie sauvage pour le développement (WCD IP). De plus amples informations sont contenues dans le document : [UNEP/CMS/COP14/Doc.13.3 *Mobilisation des ressources.*](https://www.cms.int/fr/node/24205)

*Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* (IPBES)

1. Le Secrétariat de la CMS a continué à s'engager dans les processus de l'IPBES et à participer à ses réunions, y compris les 9e et 10e sessions plénières. Des détails figurent dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.18.2 *Coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)*](https://www.cms.int/fr/node/24213)*.*

ICLEI - *Local Governments for Sustainability*

1. Le Secrétariat et ICLEI-Local Governments for Sustainability (ICLEI) ont collaboré pour promouvoir les objectifs et les buts de la CMS parmi les gouvernements locaux et infrationaux. Ces activités conjointes ont favorisé la mobilisation et les initiatives de sensibilisation, y compris les campagnes sur la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, la collaboration sur les initiatives de partenariat CitiesWithNature et RegionsWithNature, et les synergies avec d'autres AME telles que le profilage du travail de la Convention lors du 7e Sommet mondial de la biodiversité des gouvernements locaux et infranationaux en marge de la COP15 de la CDB et la série de webinaires du GBF, « De l'accord à l'action : le rôle clé des gouvernements locaux et infranationaux dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité ». Ces efforts de collaboration visent à exploiter la force collective des gouvernements locaux, des organisations et des parties prenantes pour protéger les espèces migratrices et préserver la biodiversité.
2. La coopération avec ICLEI et l'équipe CitiesWithNature dans le cadre de la campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2022 a également conduit à l'élaboration du [Guide des villes en ligne sur la pollution lumineuse](https://www.cms.int/fr/news/un-nouveau-guide-aide-les-villes-%C3%A0-r%C3%A9duire-limpact-de-la-pollution-lumineuse-sur-la-faune-et-la), qui a été publié par la CMS et ICLEI en avril 2023.
3. La collaboration entre ICLEI et la CMS met en évidence l'impact que les initiatives de conservation peuvent avoir au niveau local et infranational et la contribution importante qu'elles apportent à la mise en œuvre de la CMS. Ce partenariat a permis non seulement de mieux faire connaître la convention au niveau local, mais aussi de faciliter l'échange de connaissances et l'élaboration de produits tels que les lignes directrices sur la pollution lumineuse.

**Renforcer la collaboration existante avec la société civile**

1. La CMS a continué à bénéficier du soutien de nombreuses ONG dans la mise en œuvre de mémorandums d'accord et d'initiatives pour des espèces spécifiques, ainsi que de leur contribution à divers processus, groupes de travail et groupes d'étude. Les détails de ce travail figurent dans plusieurs autres documents de la COP14.

*Coopération en matière d'activités de vulgarisation*

1. En mars 2023, le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie (EAAFP) est devenu un partenaire officiel de la campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Le nouvel [accord de partenariat](https://www.cms.int/fr/news/un-nouveau-partenariat-renforce-la-campagne-mondiale-en-faveur-des-oiseaux-migrateurs) a été signé lors de la 11e réunion des partenaires (MOP11) de l'EAAFP, qui s'est tenue à Brisbane, en Australie. Avec l'ajout de l'EAAFP, la campagne compte désormais quatre partenaires principaux, dont la CMS, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et l'Environnement pour les Amériques (EFTA).
2. Le nouveau partenariat unit les efforts pour sensibiliser le monde aux oiseaux migrateurs, aux menaces qui pèsent sur eux et à l'importance de la coopération internationale pour les conserver. Depuis la COP13, les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA ont travaillé en étroite collaboration avec l'EFTA et l'EAAFP pour organiser la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, qui est maintenant célébrée deux fois par an, les deuxièmes samedis de mai et d'octobre. Un autre exemple de cette coopération commune a été le lancement, en mars 2023, du groupe d'étude intergouvernemental chargé de lutter contre la chasse, le prélèvement et le commerce illicites d'oiseaux migrateurs dans la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (ITTEA), en coordination avec le groupe d'étude de l'EEAFP sur la chasse, le prélèvement et le commerce illicites d'oiseaux d'eau migrateurs.
3. En 2020, le thème de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs était « [Les oiseaux connectent notre monde](https://www.cms.int/fr/news/journ%C3%A9e-mondiale-des-oiseaux-migrateurs-2020-les-oiseaux-connectent-notre-monde) », soulignant l'importance de la connectivité. En 2021, le thème était « [Chanter, voler, s'élever - comme un oiseau !](https://www.cms.int/fr/node/22497) », en mettant l'accent sur les phénomènes du *chant* et *du vol des oiseaux*, qui ont pris une importance accrue au plus fort de la pandémie de COVID-19. La Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2022 s'est concentrée sur la [pollution lumineuse](https://www.cms.int/fr/news/la-pollution-lumineuse-est-une-menace-croissante-pour-les-oiseaux-migrateurs), avec le thème « [Diminuez les lumières pour les oiseaux la nuit](https://www.cms.int/fr/news/2022004-strat%C3%A9gie-de-campagne-de-la-journ%C3%A9e-mondiale-des-oiseaux-migrateurs-2022) », tandis que le thème 2023 a souligné l'importance de l'eau pour les oiseaux migrateurs : « [L'eau au service de la vie des oiseaux](https://www.cms.int/fr/node/24074) ».
4. Une étroite collaboration avec le Partenariat régional pour la conservation côtière et marine (PRCM), basé au Sénégal, a abouti à l'organisation conjointe de la [Semaine de la mégafaune marine de la CMS : Côte atlantique de l'Afrique](https://www.cms.int/fr/meeting/semaine-de-la-m%C3%A9gafaune-marine-de-la-cms-c%C3%B4te-atlantique-de-lafrique), en septembre 2023. Parmi les temps forts de la semaine, citons la [3e réunion des signataires du mémorandum d'entente concernant les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique](https://www.cms.int/atlantic-turtles/fr/meeting/3%C3%A8me-r%C3%A9union-des-signataires), et l'avancement des projets de Plans d'action régionaux concernant les requins, les cétacés et la viande sauvage aquatique, dont certains seront présentés à la COP14.
5. En tant que membre du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW), le Secrétariat a contribué à un certain nombre d'activités de sensibilisation et d'information, telles que des événements parallèles lors de la COP15 de la CDB et de la COP19 de la CITES, ainsi que des déclarations publiées par le Partenariat. En 2023, le CPW a convenu d'un plan de travail comprenant diverses activités qui seront menées à bien par le biais de différentes approches collaboratives. Les activités du partenariat consistent notamment à contribuer à l'élaboration d'un indicateur étayant les Objectifs 5 et 9 du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Le SBSTTA 25 de la CDB a adopté une décision demandant au secrétariat de la CDB de collaborer avec le CPW pour soutenir les travaux visant à identifier les lacunes dans les orientations sur la gestion durable de la faune et de la flore sauvages.
6. En ce qui concerne le groupe d'étude de l'énergie de la CMS, le Secrétariat a travaillé avec BirdLife International (par la définition d'un accord de coopération de projet) pour coordonner et mettre en œuvre son programme de travail. En conséquence, plusieurs activités ont eu lieu, tant en personne qu'en ligne, dans le but de promouvoir les différentes orientations produites, de mieux faire connaître l'ETF et/ou d'étendre son champ d'action géographique. Un résumé des activités de l'ETF est disponible dans le document UNEP/CMS/COP14/Doc.30.3.2.

Mise en œuvre de la décision 13.9 *Participation des ONG aux processus de la CMS*

**Accréditation des ONG**

1. La Décision 13.9 vise à mettre en place un processus d'examen des possibilités d'accréditation spéciale pour les ONG, compte tenu du fait que de nombreuses ONG jouent un rôle important en contribuant aux travaux de la Convention. Bien que le Secrétariat ait effectué des travaux préliminaires pour recueillir des informations sur des processus et des expériences similaires dans le cadre d'autres conventions, il n'a pas été en mesure de réaliser des progrès significatifs dans la mise en œuvre de cette décision, en raison d'un manque de moyens.

**S'engager avec d'autres groupes sectoriels, y compris les peuples indigènes, les communautés locales et les groupes de jeunes**

1. Pendant la période intersessions actuelle, le Secrétariat a entrepris des efforts pour identifier et préparer une compilation de projets d'études des bonnes pratiques et des initiatives en cours relatives à l'implication des communautés dans la conservation et la gestion des espèces inscrites sur la liste de la CMS. Les résultats sont décrits dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.30.2.3 *Participation communautaire et moyens de subsistance*](https://www.cms.int/fr/node/24268). Dans le cadre de l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale, le Secrétariat a commandé une étude sur la gestion communautaire de la faune sauvage pour des espèces sélectionnées, décrite plus en détail dans le document [[UNEP/CMS/COP14/Doc.29.3/Rev.2](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop14_doc.29.3_rev2_cami_e.pdf).](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop14_doc.29.3_rev2_cami_e.pdf)  Le Secrétariat a également aidé le gouvernement du Kazakhstan à élaborer une stratégie pour la conservation et la gestion durable de la Saïga, en organisant des consultations multipartites, notamment avec des représentants des communautés locales, des associations d'agriculteurs et de chasseurs, des autorités gouvernementales ainsi que des experts nationaux et internationaux sur la Saïga et les conflits entre l'homme et la vie sauvage.
2. Des représentants du Global Biodiversity Youth Network (GYBN) ont assisté à la COP13 de la CMS, et le Secrétariat s'efforce d'encourager leur participation à la COP14. Des contacts ont également été pris avec des organisations de jeunes, notamment le groupe principal pour les enfants et les jeunes dans le cadre de la campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, en vue de les faire participer à la COP14.

Discussion et analyse

1. Le Secrétariat de la CMS a investi des efforts considérables pour s'engager avec d'autres organisations et partenaires, et apprécie la collaboration positive avec d'autres conventions liées à la biodiversité, d'autres entités de l'ONU, des ONG et d'autres parties prenantes pour faire avancer le travail de la CMS.
2. Sous réserve de la disponibilité des ressources, le Secrétariat continuera à s'engager auprès de ces organisations clés pour faire progresser la mise en œuvre de la CMS. Le Secrétariat propose également de poursuivre les travaux afin d'explorer les moyens d'établir un dialogue avec d'autres parties prenantes clés, notamment les peuples indigènes, les communautés locales et les groupes de jeunes, et d'accroître l'engagement et la reconnaissance des ONG partenaires dont les activités apportent une contribution significative à la CMS.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
2. d'adopter les projets d'amendements à la Résolution 11.10 (Rev. COP13) figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
3. d'adopter les projets de décision figurant à l'Annexe 2 du présent document ;
4. de supprimer les Décisions 13.9 et 13.10.

**ANNEXE 1**

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA UNEP/CMS/RÉSOLUTION 11.10(Rev.COP13)

**SYNERGIES ET PARTENARIATS**

N.B. Le nouveau texte proposé pour les Résolutions issues de la COP13 est souligné.

Le texte à supprimer est ~~barré~~.

*Rappelant* la Résolution 7.9 *Coopération avec d’autres organismes et processus*, la Résolution 8.11 *Coopération avec d’autres conventions*, la Résolution 9.6 *Coopération avec d’autres organismes* et la Résolution 10.21 *Synergies et partenariats*, ainsi que la Résolution 11.11 *Renforcement des relations entre la famille CMS et la société civile* ~~10.25~~ *~~Renforcement de l’engagement dans le Fonds pour l’environnement mondial~~*,

*Consciente* de l’importance de la coopération et des synergies avec d’autres organismes, y compris les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé,

*Notant* que si la responsabilité de la mise en œuvre de la Convention incombe aux Parties, l'engagement des gouvernements infranationaux et locaux peut aider considérablement les Parties à mettre en œuvre la Convention,

*Consciente également* du rôle déterminant des organisations partenaires dans l’élaboration et la mise en œuvre de la CMS, de ses initiatives et de ses campagnes de sensibilisation, ~~y compris en ce qui concerne la négociation de la Convention elle-même,~~

*Consciente en outre* de la valeur de ces partenariats pour atteindre une audience plus vaste et améliorer la sensibilisation du grand public à la Convention et à l’importance de la conservation des espèces migratrices à l’échelle mondiale,

*Reconnaissante* envers toutes les personnes et organisations ayant contribué à la réussite de l’Année de la tortue (2006), l’Année du dauphin (2007/8), l’Année du gorille (2009) et l’Année de la chauve-souris (2011/12), et qui participent à la campagne annuelle de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs,

*Exprimant sa gratitude* aux nombreuses organisations partenaires qui ont contribué à faire connaître la CMS et son mandat, en facilitant par exemple les négociations ou la mise en œuvre des accords sur les espèces au titre de la Convention,

*Se félicitant* ~~du rapport sur les synergies et les partenariats (UNEP/CMS/COP13/Doc.18) établi par le Programme des Nations Unies pour l’Environnement/le Secrétariat de la CMS et~~ des progrès accomplis par le Secrétariat en matière de renforcement de la coopération, de la coordination et des synergies, et ~~ainsi que~~ des partenariats avec les Conventions relatives à la biodiversité ~~et~~ d’autres institutions et ONG compétentes,

*Se félicitant également* de la Déclaration de Manille sur le développement durable et les espèces migratrices (UNEP/CMS/Résolution 12.3) qui vise à promouvoir les liens entre le développement durable et la conservation des espèces sauvages en mettant l'accent sur les espèces migratrices et les Objectifs de développement durable (ODD),

*~~Prenant note par ailleurs~~* ~~des résultats du projet du Programme des Nations Unies pour l’environnement visant à renforcer l’efficacité et la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et à étudier de nouvelles possibilités de synergies,~~

*~~Se félicitant~~* ~~des décisions prises par la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) sur la coopération, la coordination et les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité,~~

*Se félicitant ~~aussi~~* dela poursuite d’une coopération importante entre les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité, par le biais notamment de Mémorandums d’entente entre le Secrétariat de la CMS et les Secrétariats de la Commission baleinière internationale, de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), de la Convention du patrimoine mondial, de la Convention de Ramsar sur les zones humides, de la Convention de Berne, ~~et~~ de la CITES et de la CDB, et de leurs décisions en matière de coopération et de synergies,

*Reconnaissant* l’importance de la poursuite de la coopération entre les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité par l’intermédiaire du Groupe de liaison sur la biodiversité à l’appui de l’élaboration et de la mise en œuvre du ~~d’un~~ cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ~~pour l'après-2020~~ et *prenant note* du processus de Berne visant à renforcer la coopération et la collaboration entre les conventions relatives à la biodiversité, contribuant ainsi à une mise en œuvre efficace et efficiente du cadre ~~de la feuille de route pour le renforcement des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique au niveau international 2017-2020 fournie par le groupe consultatif informel sur les synergies~~,

*Soulignant* que le Plan stratégique pour les espèces migratrices ~~2015-2023~~ 2024-2032 constitue un cadre stratégique s’agissant de la création de synergies et de partenariats avec d'autres AME, organisations et parties prenantes, qu’il a fortement contribué à l’élaboration du ~~Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et qu’il sera utile dans l'élaboration~~ ~~d'un~~ cadre mondial pour ~~de~~ la biodiversité de Kunming-Montréal ~~pour l'après-2020~~ et la réalisation des ODD,

*~~Consciente~~* ~~des pourparlers en cours avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) concernant l’officialisation d’un Mémorandum de coopération et~~ *~~s~~Saluant* les efforts importants déployés par la CMS pour renforcer les liens avec des organisations aux mandats ou buts différents, par exemple l’Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ~~la~~ (FAO), laquelle fournit des solutions pluridisciplinaires visant actuellement à assurer la sécurité alimentaire, la conservation de la diversité biologique ainsi que la bonne santé de la faune sauvage et des écosystèmes,

*Reconnaissant en outre* le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, *L'avenir que nous voulons*, qui salue les contributions importantes que les AME ont apportées au développement durable et qui encourage *~~encourageant~~* les Parties aux AME à envisager de nouvelles mesures pour promouvoir la cohérence des politiques à tous les niveaux, accroître l’efficacité, réduire les chevauchements et les doublons inutiles, et renforcer la coordination et la coopération entre les AME,

*Reconnaissant* la collaboration avec ICLEI – Collectivités locales pour le développement durable pour promouvoir les objectifs et les buts de la Convention sur les espèces migratrices parmi les gouvernements locaux et infranationaux par le biais d'activités conjointes telles que des campagnes de sensibilisation et le profilage du rôle des gouvernements locaux et infranationaux dans le renforcement de la connectivité écologique,

*Convaincue* du potentiel important qu’offre le renforcement de la coopération, de la coordination et des synergies entre les conventions relatives à la biodiversité pour améliorer la mise en œuvre cohérente de chacune des conventions au niveau national,

*Rappelant* la Résolution 11.11, qui invitait le Secrétariat de la CMS, les Parties, d’autres gouvernements et les Organisations de la société civile (OSC) et Organisations non-gouvernementales (ONG) partenaires à étudier différentes solutions en vue d’un renforcement des relations entre la Famille de la CMS et la société civile,

*Saluant* les efforts déployés par le Secrétariat pour favoriser l'utilisation de systèmes de téléconférence/vidéoconférence afin de permettre aux Parties, aux accords, aux ONG et aux États de l'aire de répartition non Parties d’accéder à distance à tout ou partie des réunions plénières et intersessions de la CMS et des Accords de la CMS, et

*Reconnaissant la création* du Forum côtier mondial, une initiative de partenariat mondial visant à améliorer les écosystèmes côtiers*,* comme le demande la Résolution 12.25de la CMS *la promotion de la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers critiques pour les espèces migratrices*, ainsi que les résolutions et décisions de plusieurs autres conventions relatives à la biodiversité,

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Souligne* qu’il est important de soutenir les objectifs des accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité pour améliorer la collaboration, la communication et la coordination à l’échelle nationale avec les organisations et processus pertinents;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'informer les accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité, notamment par le biais des Conventions sur l'environnement liés au Groupe de liaison sur la biodiversité(BLG), ainsi que d'autres partenaires concernés, du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024-2032 ~~2015-2023~~ et, dans ce cadre, de mener de nouvelles activités en lien avec les synergies et partenariats;
3. *Demande* au Secrétariat de continuer à œuvrer en faveur d’une coopération efficace et concrète avec les acteurs compétents, y compris d’autres instruments, organisations internationales, gouvernements infranationaux et locaux, et ONG traitant de la biodiversité;
4. *Demande également* au Secrétariat d’identifier d’éventuels partenaires stratégiques et de les solliciter pour la mise en place de campagnes et d’autres activités de sensibilisation et *encourage* tous les acteurs concernés à contribuer à ces initiatives;
5. *Prend note* des recommandations figurant dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.18/Annexe 3 visant à renforcer les relations entre la Famille de la CMS et la société civile aux niveaux national et international;
6. *Reconnaît* que des partenariats officiels avec des ONG traitant de la diversité biologique peuvent permettre d'améliorer sensiblement la réalisation des objectifs de la Convention et mériteraient une reconnaissance officielle;
7. *Demande* au Secrétariat de continuer à remettre des lettres d’appui concernant les demandes de financement d’ONG relatives à des projets contribuant à la mise en œuvre de plans, mesures ou initiatives relevant de la Famille de la CMS;
8. *Encourage* les Parties, le Secrétariat, les ONG et d’autres parties prenantes à poursuivre le renforcement de ~~renforcer~~ la participation des populations autochtones, des groupes de jeunes et des communautés locales au titre de la Famille de la CMS;

8bis. *Encourage en outre* les Parties et le Secrétariat à promouvoir l'engagement actif des gouvernements infranationaux et locaux dans les efforts de protection des espèces migratrices ;

1. *Prie ~~également~~* le Secrétariat de faciliter la mise en place de collaborations informelles avec des partenaires comme la FAO ~~ou la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)~~ susceptible~~s~~ d’aider à élargir la portée multidisciplinaire et transdisciplinaire des modes de coopération;
2. *Prie également ~~en outre~~* le Secrétariat de continuer de renforcer les partenariats avec le secteur privé conformément au Code de conduite de la CMS;
3. *Demande par ailleurs* au Secrétariat, à ses Accords associés dans le cadre des mandats assignés par les Parties/États signataires, et au Conseil scientifique de renforcer leur participation à des comités d’experts et des processus lancés par des partenaires, le cas échéant;
4. *Se félicite* du programme de travail conjoint entre les secrétariats de la CMS et de la CITES et *prie en outre* le Secrétariat de préparer des propositions pour renforcer la coopération, la coordination et les synergies avec d’autres conventions relatives à la biodiversité, y compris au moyen de programmes ~~plans~~ de travail conjoints assortis de buts et de calendriers précis conformes au Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024-2032 , pour examen lors de prochaines sessions de la Conférence des Parties;
5. *Demande* au Secrétariat de prendre des mesures pour renforcer la mise en œuvre de la CMS au moyen de procédures sur la révision des Stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB), notamment en coopérant avec les bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour l’environnement et le Programme des Nations unies pour le développement;
6. *Demande en outre* au Secrétariat et *invite* les secrétariats d’autres conventions de continuer de se concerter avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement et ses bureaux régionaux et de faire tout leur possible pour contribuer à la mise en œuvre des AME relatifs à la biodiversité;
7. *Demande par ailleurs* au Secrétariat de la CMS et *invite* les Secrétariats de la CDB et d'autres accords multilatéraux compétents à étudier des solutions et à donner des avis sur les façons d'aborder de manière plus cohérente la conservation et l’utilisation durable des espèces animales dans les processus de la CDB, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre ~~l'élaboration~~ du ~~d'un~~ cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ~~pour l'après-2020~~, et *prie aussi* le Secrétariat de présenter un rapport sur les progrès réalisés à chaque session de la COP;
8. *Prie ~~également~~* le Secrétariat d’intensifier la coopération par le biais du BLG et du Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité afin de soutenir la poursuite du développement du ~~disposer d’une meilleure série d’indicateurs de la biodiversité à l’échelle mondiale en vue de l'élaboration d'un~~ cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ~~pour l'après-2020;~~
9. *Prie ~~en outre~~* le Secrétariat de renforcer la coopération, la coordination et les synergies avec la Convention de Ramsar sur les zones humides afin de poursuivre les actions les plus efficaces pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats de zones humides;
10. *Demande en outre* au Secrétariat de continuer de participer au processus de mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) en coopération avec le BLG;
11. *Invite* les membres du BLG à renforcer la coopération et la coordination afin d’accroître les synergies entre leurs activités respectives en matière de recherche et d’élaboration de systèmes de présentation de rapports en ligne, ce qui pourrait être un moyen de renforcer les synergies sur la présentation des rapports nationaux au titre des conventions relatives à la biodiversité;
12. *Invite également* les membres du Groupe de liaison sur la biodiversité à étudier des moyens d’accroître la coopération s’agissant de leurs stratégies de sensibilisation et de communication;
13. *Invite en outre* le BLG à prendre dûment en considération la nécessité d’optimiser les activités de suivi et de renforcer l’efficacité en utilisant des cadres de suivi et des systèmes d’indicateurs cohérents;
14. *Prie* le Secrétariat, dans la mesure du possible, d'éviter les chevauchements d’activités ~~sur des questions similaires~~ entre les AME se consacrant à la protection de la nature, et *invite* le BLG à étudier différentes solutions, au cours de ses prochaines réunions, en vue d’une coopération renforcée en matière d’étude de thèmes transversaux comme le changement climatique, la viande de brousse ou les espèces exotiques envahissantes, notamment en envisageant la possibilité d'identifier des AME susceptibles de jouer un rôle de chef de file, dans le respect de leur mandat, des dispositions en matière de gouvernance et des programmes dont il aura été convenu;
15. *Prie également* le Secrétariat de continuer à rendre compte au Comité permanent des progrès réalisés, y compris en ce qui concerne les résultats d’activités communes, comme convenu au sein du BLG;
16. *Reconnaît* que des ressources adéquates sont nécessaires pour permettre la mise en place de partenariats et que ces ressources pourraient en partie provenir des contributions volontaires des Parties, et *demande* aux Parties de faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées au Secrétariat afin que des partenariats puissent être créés et renforcés;
17. *Prie instamment* les Parties d’établir une collaboration étroite au niveau national entre le point focal de la CMS et les points focaux des autres conventions pertinentes pour que les gouvernements élaborent des approches cohérentes et synergiques entre les conventions et accroissent l'efficacité des efforts nationaux, par exemple en créant des groupes de travail nationaux sur la diversité biologique chargés de coordonner les activités des points focaux d’AME concernés et d’autres parties prenantes, au moyen, entre autres, de mesures pertinentes relevant des SPANB, d’une gestion des connaissances et de rapports nationaux harmonisés, de l’utilisation de l’outil de communication des données élaboré par le Programmes des Nations Unies sur l’environnement, le DaRT, et de l’adoption de positions nationales cohérentes vis-à-vis de chaque AME;
18. *Exhorte ~~par ailleurs~~* les Parties à faciliter la coopération entre les organisations internationales, et à promouvoir l'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices dans tous les secteurs pertinents en coordonnant les engagements ~~la position~~ de leur pays entre les différentes conventions et d’autres instances internationales dans lesquelles elles sont impliquées;
19. *Encourage* les Parties et d’autres gouvernements et organisations à utiliser les outils en ligne, par exemple InforMEA, pour élaborer et mettre en œuvre des activités complémentaires entre les Accords de la CMS et les conventions relatives à la biodiversité afin de renforcer la cohérence de leur mise en œuvre;
20. *Prie instamment* les organisations partenaires de continuer de promouvoir et de faire connaître les avantages qu’elles-mêmes, la CMS et la conservation tirent d’une collaboration efficace~~; et.~~
21. *~~Note~~* ~~que la présente Résolution abroge la Résolution 7.9~~ *~~Coopération avec d'autres organisations et processus~~*~~, la Résolution 8.11~~ *~~Coopération avec d'autres conventions~~*~~, la Résolution 9.6~~ *~~Coopération avec d'autres organisations~~*~~, la Résolution 10.21~~ *~~Synergies et partenariats~~* ~~et la Résolution 11.11~~ *~~Renforcement des relations entre la Famille de la CMS et la société civile.~~*

**ANNEXE 2**

PROJETS DE DÉCISION

**PARTICIPATION DES ONG ET AUTRES GROUPES AUX PROCESSUS DE LA CMS**

***Adressée au Secrétariat***

14.AA Il est demandé au Secrétariat :

a) d'établir un groupe de travail intersessions comprenant les Parties, le Secrétariat, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations pertinentes pour explorer les options pour une accréditation spéciale pour les ONG partenaires de la CMS, y compris un processus et un modèle pour faire rapport à la Conférence des Parties ;

b) de présenter une proposition d'accréditation des ONG partenaires de la CMS à la 15e session de la Conférence des Parties pour examen et adoption ;

c) sous réserve de la disponibilité de ressources externes, continuer à explorer et à proposer des moyens d'accroître la participation des populations autochtones, des groupes de jeunes et des communautés locales aux processus de la CMS, en s'appuyant sur les expériences d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et présenter des suggestions, y compris leurs implications financières, à la 15e session de la Conférence des Parties (COP15).

***Adressée aux Parties, OIG et ONG, autres***

14.BB Les Parties, les ONG et les autres organisations concernées sont invitées à soutenir le Secrétariat dans l'exploration des options pour une accréditation spéciale pour les ONG partenaires de la CMS pour la considération de la COP15.